

Le 6 juillet 2017

PT 1

Gérard PACK

Les Trois Vaux

24350 MENSIGNAC

parcelle AX 218

Je conteste les conclusions de la CD PENAF datée du 24/05/2019 qui refusent la dérogation aux dispositions de l'article L.142-4, déposée par la Commission d'Agglomération "Le Grand Périgueux".

En effet, le motif indiqué pour la bande de parcelle, je cite : "Atteinte aux espaces naturels forestiers" est erroné. En effet, la partie indiquée et classée UC n'est plus du tout boisée et ce depuis Février 1998. Une lettre de la Direction Départementale de l'Agriculture ref 51 AS/NF n° 98/040 du 5 Février 1998 a validé un défoulement au motif que la chataigneraie était atteinte d'Endothia. Par ailleurs et régulièrement, le défoulement se poursuit et s'étend, la maladie gagnant les arbres les uns après les autres ... Je vous invite d'ailleurs à venir constater sur place les dégâts et visualiser les chataigniers morts et à abattre. Par ailleurs et vous le savez cette bande de parcelle est située en bord de route et possède toutes les commodités : eau - électricité - téléphone - assainissement collectif ...

Pour rappel à l'époque (1998) la parcelle était cadastrée

AX 95.

En conséquence, je demande le reclassement de cette partie en

Zone urbanisée

PT : photocopie de l'v DDA

PJ 2



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

**Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt**

à

Monsieur PACK Gérard
Les Trois Veaux

24350 MENSIGNAC

Service : Développement Rural et Environnement

Référence : SI AS/MF N° 98/040

Objet : Demande de défrichement

V/ Réf. :

Date : PERIGUEUX, le 5 Février 1998

Vous avez déposé une demande d'autorisation de défrichement sur la commune de MENSIGNAC, parcelle AX n° 95 d'une superficie de 04 ha 08 a 90 ca.

Vous n'avez pas besoin d'autorisation de défrichement, il s'agit uniquement d'une exploitation de châtaigniers déperissants (Endothia).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ le Directeur Départemental,
Le Chef du Service du Développement
Rural et de l'Environnement,


A. SJÖBERG